

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 octobre 2021

**CD20211027_23
id. 5611**

Le 27 octobre 2021 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BEQ (pouvoir à Mme DUCASSE), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article L. 3121-14 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

**RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL
DES CLASSES DE DÉCOUVERTE, SÉJOURS ÉDUCATIFS
ET LINGUISTIQUES ET AIDES PARTICULIÈRES**

Cette politique facultative contribue à faciliter l'organisation, par les établissements scolaires publics et privés, de classes de découverte et de séjours éducatifs et linguistiques.

Elle donne également la possibilité aux familles les plus en difficulté d'envoyer leurs enfants dans de tels séjours grâce au versement d'aides particulières.

Un règlement général, approuvé par l'Assemblée départementale lors de la réunion consacrée au vote de la décision modificative le 17 octobre 2018, régit les modalités de gestion de cette politique et fixe, notamment, la liste des centres d'accueil agréés par le Département ouvrant droit à une subvention majorée.

Suite à la fermeture du centre Mer et Soleil de Valras Plage (34), il est nécessaire d'actualiser la liste desdits centres et, par voie de conséquence, le règlement général précité. Aucune autre disposition du règlement n'est modifiée.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur, sport,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le règlement départemental relatif aux classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques, tel que ci-annexé.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL